



Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne Résultats commerciaux et financiers au 31 décembre 2017

Une activité résiliente et des résultats financiers solides

Activité :	31/12/2017	Var. 1 an
Encours de Collecte globale	16.872 M€	+ 1,9 %
Encours de Crédits	10.250 M€	+ 2,6 %

Résultats financiers (comptes sociaux)	31/12/2017	Var. 1 an
Produit Net Bancaire	345,5 M€	- 3,4 %
Charges de Fonctionnement Nettes	-194,9 M€	- 1,8 %
Résultat Brut d'Exploitation	150,6 M€	- 5,3 %
Résultat Net	95,6 M€	- 0,2 %

En 2017, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a poursuivi son développement : près de 24.000 nouveaux clients bénéficient aujourd'hui des services de la Caisse Régionale. En matière de collecte globale au 31 décembre 2017, l'évolution est portée principalement par l'épargne bancaire, en particulier par les livrets et par l'épargne-logement. Les réalisations de crédits amortissables, quant à elles, d'un montant total de 1.925 millions d'euros pour l'année 2017, progressent de +3,6 % ; elles marquent l'attachement du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à soutenir et développer son territoire. La progression des encours de crédit de +2,6 %, résulte tant de la clientèle des particuliers (habitat et consommation), que des entreprises (Equipement d'une part, trésorerie d'autre part).

Dans ce contexte, le niveau peu élevé des taux d'intérêt et une sinistralité légèrement plus forte en assurances conduisent le produit net bancaire à baisser de 3,4 %. Les charges de fonctionnement font l'objet d'une très bonne maîtrise et diminuent de 1,8 %.

Le coût du risque diminue, tant pour les créances individualisées que pour le provisionnement collectif.

Le **résultat net au 31 Décembre 2017 s'établit à 95,6 M€**, stable par rapport à celui du 31 décembre 2016.

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 251,22 euros par titre.

Il assure un rendement de 4,0 % par rapport au prix de référence au 31 décembre 2016, en intégrant le versement du dividende de 3,90 euros en avril 2017.

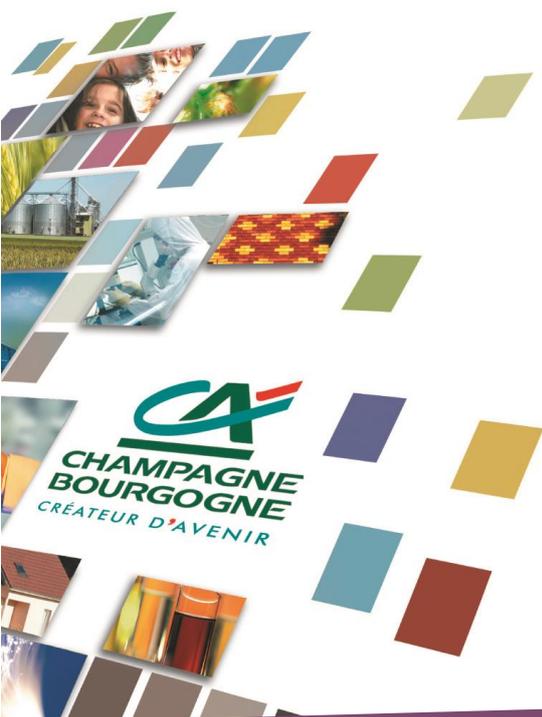
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 26 janvier 2018 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2017.

En application des règles contenues dans le prospectus d'émission, la méthode d'évaluation des C.C.A. a été adaptée en vue d'actualiser le périmètre des titres de participation constituant un élément majeur du patrimoine entrant dans l'actif net corrigé de la Caisse Régionale, avec la prise en compte de l'impact de la réévaluation de la SACAM mutualisation, participation commune à toutes les Caisses Régionales de Crédit Agricole.

La valorisation des C.C.A. est fondée sur une méthode multicritère qui repose d'une part sur l'actif net de la Caisse Régionale, retraité des plus-values latentes de la S.A.S. Rue La Boétie et de SACAM Mutualisation et, d'autre part, sur le résultat net de la Caisse Régionale.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2018 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.

Une communication sur le montant du dividende détaché sera faite après l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale du 21 mars 2018.



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège
social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de
courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances
sous le n° 07 019 188.